

Information concernant l'offre au public d'obligations à 7 ans (sauf remboursement anticipé) lancée par UCB SA

Communication concernant l'offre au public en Belgique d'obligations pour un montant fixé à 250.000.000 EUR (sous réserve de modification si l'Émetteur publie un supplément au Prospectus avant le 27 mars 2013) au taux fixe de 3,75% (brut) arrivant à échéance le 27 mars 2020 (sauf remboursement anticipé), code ISIN BE0002428036, série EMTN N°1 (les "**Obligations**") qui seront émises par UCB SA (l' "**Émetteur**") sous son programme d'émissions de dettes (le "**Programme**").

Cette communication doit être lue avec le prospectus de base du Programme en anglais, approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) et daté du 6 mars 2013 et les conditions définitives en anglais datées du 6 mars 2013 concernant les Obligations (le "**Prospectus**")¹.

Comme annoncé dans notre communication du 11 mars 2013 concernant les Obligations, la Période d'Offre a été clôturée anticipativement le 11 mars 2013 à 17h30. Comme toutes les Obligations allouées à BNPP Paribas Fortis ont été placées avec sursouscription dès le premier jour de la Période d'Offre, les souscriptions reçues font l'objet d'une **réduction proportionnelle**. Dès lors, BNP Paribas Fortis a, conformément aux termes et conditions prévues dans le Prospectus, appliqué la clé de répartition suivante aux souscriptions recueillies :

montant attribué = 56,60% du montant nominal souscrit, arrondi à la coupure inférieure de 1.000 EUR, et avec, dans la mesure du possible, un montant nominal de minimum 1.000 EUR correspondant à la coupure des Obligations

Information complémentaire sur le rendement des Obligations :

Sur la base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut des Obligations est de **3,444%** (dans l'hypothèse où les Obligations sont conservées pendant 7 ans avec un remboursement au pair) et le rendement actuariel net après fiscalité est de **2,517%** (calculé avec la même hypothèse et avec une retenue à la source du précompte mobilier de 25% pour un investisseur particulier; l'attention étant attirée sur le fait que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur, qu'elle peut changer avec le temps, et que le rendement indiqué ne tient pas compte d'autres frais éventuels qui peuvent varier pour chaque investisseur en fonction (i) du coût de l'agent s'occupant du service financier des Obligations, ce coût, non facturés par BNP Paribas Fortis pour les Obligations, pouvant augmenter si l'investisseur confie ultérieurement le service financier à un autre intermédiaire financier en transférant ses titres sur un compte auprès de cet autre intermédiaire, et (ii) des frais de l'agent ou du dépositaire choisi par l'investisseur pour s'occuper de la conservation en compte-titres des Obligations, ce tarif pouvant évoluer avec le temps et/ou en fonction de la catégorie d'investisseur et/ou être fixé dans un éventuel contrat cadre signé entre l'investisseur et son dépositaire).

Cette notice d'information est publiée par BNP Paribas Fortis SA, un des trois (Joint Lead) Managers de l'offre des Obligations.



14/03/2013

03.2013/Editeur responsable: Fr. Peene – BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702.

¹ Le Prospectus est disponible sur le site internet de BNP Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be/emissions) et sur le site internet de l'Émetteur (www.ucb.com).